

Cinquième session de l'Académie Notre Europe L'Europe de l'innovation et de la concurrence – vendredi 12 février 2021



SESSION 5:
L'EUROPE DE L'INNOVATION ET DE LA CONCURRENCE >>> **12 FÉV**

Enrico Letta
Président de l'Institut Jacques Delors, ancien Président du Conseil italien

Carlos Moedas
Ancien Commissaire européen à la recherche, la science et l'innovation, Vice-Président de l'Institut Jacques Delors

Marion Charbo
Administratrice au sein de l'unité 'antitrust case support and strategy' de la DG Concurrence de la Commission européenne

Le vendredi 12 février 2021, les membres de l'Académie Notre Europe se sont réunis virtuellement pour la cinquième session sur le thème « L'Europe de l'innovation et de la concurrence ».

LA CONFERENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE par Enrico Letta

Président de l'Institut Jacques Delors et fondateur de l'Académie Notre Europe, Enrico Letta a introduit cette session en nous rappelant l'importance de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe qui doit débiter au printemps prochain. À l'heure de la démocratie participative, cette conférence est une opportunité pour trouver de nouveaux moyens et de nouvelles pistes afin d'imaginer le futur de l'Europe. La **participation des citoyens** à la vie politique européenne est un réel problème et cela fait longtemps que les institutions européennes n'ont pas connu une réelle **réforme institutionnelle**. Cette conférence n'est donc pas seulement un exercice diplomatique, mais un événement accessible à tous les citoyens et à toute la société civile, dans lequel ils auront la chance de s'impliquer.

L'EUROPE DE LA CONCURRENCE par Marion Carbo

L'Académie a ensuite accueilli Marion Carbo, administratrice au sein de l'unité « *antitrust case support and strategy* » de la DG Concurrence de la Commission européenne afin de nous présenter le droit et les politiques de la concurrence.

Marion Carbo indique en premier lieu que la concurrence est avant tout **un choix d'organisation du marché**. Le prix est un facteur qui va permettre aux entreprises d'améliorer et de maximiser leurs rentes, mais elles peuvent aussi jouer sur les produits et les services qu'elles proposent. Ainsi, la concurrence pousse les entreprises à innover et cela ne peut se faire que dans des marchés ouverts.

Dans ce contexte, les entreprises sont **tentées de contourner le processus concurrentiel** afin de tirer au mieux leur épingle du jeu. La politique et le droit de la concurrence sont en conséquence les principaux outils qui vont permettre de fixer les règles. Elles peuvent par exemple favoriser la concurrence et l'innovation grâce à des **contrôles des opérations de concentration** afin de prévenir des comportements qui pourraient nuire à l'innovation. D'autre part, la politique et le droit de la concurrence ne sont pas ultralibéraux puisqu'ils servent à réguler et à maintenir les structures du marché. Ils ne sont pas au service des entreprises mais **au service de l'efficacité économique**. Mais surtout, ils ne constituent pas une fin en soi mais plutôt un outil qui, en Europe, en comparaison avec d'autres systèmes dans le monde, « **permet la réalisation du marché commun** », un marché unique, afin d'éviter que les États n'érigent à nouveau des barrières. Avec ce système, l'Europe souhaite que toutes les entreprises puissent bénéficier d'un « **level playing field** » avec des conditions de concurrence identiques dans tout le marché.

Pour ce faire, l'Europe compte sur la DG Concurrence et sur les autorités nationales de concurrence qui vont œuvrer à la bonne gestion des lois et des politiques afin qu'elles soient les mêmes pour toutes les entreprises « actives » en Europe, c'est-à-dire même les entreprises étrangères qui exercent une activité en Europe. Plusieurs leviers existent pour contrôler la concurrence. D'abord, les institutions établissent une **stratégie globale** de concurrence. Elles contribuent ensuite à **établir les règles de droit** de la concurrence. Enfin, la DG Concurrence et les autorités nationales de concurrence coopèrent pour **appliquer uniformément le droit** sur tout le territoire européen. Parmi les principaux instruments de politique de concurrence, on peut citer le **volet antitrust/anticoncurrentiel** pour sanctionner les mauvaises actions des entreprises principalement par le biais d'interdictions des accords qui restreignent la concurrence et l'interdiction des positions dominantes ; le **contrôle des fusions/acquisitions**, des concentrations en général ; le **contrôle des aides d'État**.

L'EUROPE DE L'INNOVATION par Carlos Moedas & Enrico Letta

Carlos Moedas, ancien Commissaire européen en charge de la recherche, de la science et de l'innovation sous la Commission Juncker, est intervenu pour nous rappeler que l'innovation est un élément central et essentiel pour le futur de l'Union européenne. L'**innovation** peut se définir simplement comme étant quelque chose de **nouveau** et d'**utile**. Elle doit être ouverte au monde et accessible à tous. L'Union européenne fait face à différents défis en matière d'innovation, mais qui doivent être traités ensemble : il y a la question du manque d'**investissement**, du concept de **Market-Creating innovation**, ou encore de la **fragmentation du marché interne**.

M. Moedas précise qu'un mix entre l'**investissement** public et privé est indispensable. En regardant les investissements annuels dans la Science et l'Innovation en 2019, on constate que les États-Unis consacrent une part plus importante de leur PIB que l'Union européenne, même si nos investissements restent supérieurs à ceux de la Chine. Dans les faits, les États-Unis n'investissent pas plus mais mieux, c'est-à-dire qu'ils investissent une part plus conséquente au niveau fédéral, et donc pour de plus grands projets, et bénéficient d'une stabilité plus importante de leurs institutions. Le capital risque est également bien plus important aux États-Unis qu'en Europe. Cependant, l'Union européenne conserve une bonne avance quant à la production de littérature scientifique tandis que la Chine a gagné du terrain et dépasse désormais les États-Unis dans ce domaine.

L'ancien commissaire européen cite l'économiste C. Christensen qui classe les innovations en trois catégories :

- Les innovations incrémentales ont pour but d'améliorer un produit déjà existant : e.g. les smartphones.
- Les innovations de substitution, comme son nom l'indique, remplacent un produit par un autre.

- Le « **Market-Creating Innovation** » dont le concept suit la logique de la *destruction créatrice* de J. Schumpeter. C'est rendre une innovation accessible à tous avec la création chez les consommateurs d'un besoin qu'ils ignorent encore : e.g. les tablettes tactiles.

Pour l'économiste P. Aghion, ces deux premiers types d'innovation ne permettent pas de créer de nouveaux emplois. En revanche, c'est le cas pour le « *Market-Creating Innovation* » qui crée des emplois et donc de la richesse, si le système capitaliste dans lequel nous vivons est régulé et contrôlé. Le protectionnisme n'a jamais été réellement positif pour la croissance. Il amène souvent stagnation et chômage.

Quant à la **fragmentation interne du marché**, elle peut être freinée en augmentant les investissements, et surtout en changeant la perception que l'on a de l'innovation : une innovation ouverte, une science accessible à tous et une ouverture au monde. Dans l'UE, cette fragmentation est principalement liée à une fragmentation des instruments et à une séparation entre les budgets européens et les budgets des États membres.

Carlos Moedas souligne qu'il ne faut pas résumer l'innovation seulement à la technologie, c'est aussi « **le processus, le design, la façon dont on change le monde** ». À l'époque où l'électricité a été découverte par exemple, il a fallu un certain temps pour comprendre comment l'utiliser. Aujourd'hui, nous sommes dans une phase similaire avec la transition numérique ou le Green Deal : « **Il faut rentrer dans un paradigme que nous ne connaissons pas encore et c'est ce mouvement de l'innovation qu'il va falloir changer** ». Pour favoriser l'innovation, l'Union européenne a mis en place des moyens d'action comme par exemple l'*European Innovation Council* et les missions de Recherche & d'Innovation.

En guise de conclusion, Enrico Letta a complété la présentation de Carlos Moedas avec une intervention autour de 5 concepts clefs en matière d'innovation. L'**ouverture**, aux autres, à la science ou au monde, reste un concept important parce que l'innovation a besoin d'échanges. L'**inclusion** signifie que l'innovation doit bénéficier à tout le territoire européen et à toutes les strates de la société pour éviter que les inégalités ne se creusent. La **compétitivité** est aussi importante pour être plus productif dans un monde très concurrentiel. Mais pour s'y retrouver c'est important en Europe d'avoir des **valeurs** : là où les États-Unis ont tendance à jurer sur le marché et la Chine sur l'État, l'Europe elle, est préoccupée en priorité par ses citoyens. Enfin, la **pandémie** nous a montré que l'innovation peut arriver et se répandre très rapidement.